

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Madame Danielle GARREC**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Dénomination du futur bâtiment mis à disposition de l'ARPAQ

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, la ville de Quimper a validé la construction d'un bâtiment destiné à être mis à disposition de l'ARPAQ. Cet équipement doit ouvrir en février 2020. Il est proposé de le dénommer « Espace Simone VEIL ».

La ville de Quimper est propriétaire d'un bâtiment de 255 m² qu'elle met à la disposition de l'ARPAQ (Association des Retraités et Personnes Agées de Quimper) depuis 1977. Ces locaux étant devenus inadaptés à l'activité de l'association, la ville de Quimper a décidé de mettre à la disposition de l'association un bâtiment entièrement neuf et économe en énergie (niveau Passiv'haus), d'une surface utile de 445 m².

En février 2020, la ville de Quimper mettra ainsi à disposition de l'ARPAQ un nouvel équipement permettant un fonctionnement optimisé tant en termes de coût de fonctionnement que d'usage.

Afin de mieux communiquer sur ce projet et de commencer à construire son identité tant auprès du public que de ses futurs utilisateurs, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de dénommer cet équipement « Espace Simone Veil ».